



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**INSPECTEUR  
A L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION**

**Affectation :** Agence française anticorruption (AFA)  
**Catégorie :** A  
**Corps :** **Attaché d'administration de l'Etat ou corps assimilés**

**Emploi :** *Inspecteur au département du contrôle des acteurs publics (section «acteurs étatiques, associations et fondations reconnues d'utilité publique»)*

**RIFSEEP :** **Groupe 3**

**Localisation :** 23, avenue d'Italie, 75013 Paris

## **1 – ACTIVITES DE L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION**

Créée par la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'Agence française anticorruption (AFA) est un service à compétence nationale placé auprès du ministre chargé du budget et du ministre de la Justice. Dirigée par un magistrat de l'ordre judiciaire hors-hiérarchie, sa gestion administrative et financière est assurée par le ministère chargé du budget.

L'Agence française anticorruption, comprend, outre une commission des sanctions et un conseil stratégique, deux sous-directions et un secrétariat général.

Elle assure des fonctions d'appui, de recommandation et de contrôle, et notamment elle :

1° Apporte son appui aux administrations de l'Etat, aux collectivités territoriales et à toute personne physique ou morale en matière de prévention et de détection des faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme ;

2° Elabore des recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les atteintes à la probité ;

3° Contrôle le respect de la mise en œuvre du dispositif anticorruption que doivent adopter les entreprises employant au moins 500 salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 M€, ainsi que les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, les associations et fondations reconnues d'utilité publique.

Selon la catégorie de l'entité contrôlée, différentes suites peuvent être données aux manquements révélés à l'occasion des contrôles.

Les deux sous-directions de l'Agence sont la sous-direction du conseil, de l'analyse stratégique et des affaires internationales et la sous-direction du contrôle.

La sous-direction du contrôle est composée de deux départements : le département du contrôle des acteurs économiques et le département du contrôle des acteurs publics.

Le département du contrôle des acteurs publics, qui compte une douzaine d'agents majoritairement de catégorie A+ ou A, contrôle, sur pièces et sur place, les dispositifs anticorruption mis en œuvre dans les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et les associations et fondations reconnues d'utilité publique en vue de prévenir et de détecter les atteintes à la probité.

Ce département est scindé en deux sections ; la première chargée du contrôle des entités du secteur public local (collectivités territoriales, leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte), la seconde chargée du contrôle des administrations de l'Etat, des établissements publics nationaux, des établissements publics de santé et des associations et fondations reconnues d'utilité publique.

Le titulaire sera affecté à une équipe de contrôle de la section « *acteurs étatiques, associations et fondations reconnues d'utilité publique* », composée d'un A+, de 4 A et 1 B.

Le poste proposé est éligible au télétravail dans les conditions réglementaires applicables à la fonction publique d'Etat.

**Le poste est vacant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.**

## **2 – DESCRIPTION DU POSTE : MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES**

L'inspecteur appartient à l'équipe de la section « *acteurs étatiques, associations et fondations reconnues d'utilité publique* » qui contrôle la qualité et l'efficacité des mesures et procédures de prévention et de détection des atteintes à la probité mises en œuvre au sein des administrations de l'Etat, des établissements publics nationaux, des agences de l'Etat, des établissements publics de santé, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique.

Au sein de l'équipe de contrôle, le titulaire du poste a pour principales missions de participer :

- au contrôle, sur pièces et sur place, dans les délais requis et conformément aux procédures de l'AFA, des entités concernées ;
- à la rédaction du rapport de contrôle qui présente les observations sur l'existence du dispositif anticorruption au sein de l'entité contrôlée, en apprécie la qualité et l'efficacité et formule des recommandations ;
- au suivi auquel donne lieu les recommandations formulées par l'Agence ;
- à la préparation du signalement éventuel à l'autorité de poursuite des faits relevés lors du contrôle susceptibles de recevoir une qualification pénale.

## **3 – DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DU PROFIL RECHERCHE**

<i>SAVOIRS</i>	<i>SAVOIR-FAIRE</i>	<i>SAVOIR-ETRE</i>
- Gestion publique (notamment commande publique et comptabilité publique) - Méthodes et techniques de contrôle et de l'audit - Outils informatiques et bureautiques	- Contrôler - Défendre et argumenter des positions - Rédiger - S'exprimer à l'oral - Maitriser les délais - Travailler en équipe	- Esprit d'équipe - Discrétion - Curiosité intellectuelle - Rigueur - Organisation - Engagement personnel

#### **4- COMPETENCES ET QUALITES REQUISES**

Les compétences requises pour le poste sont :

- maîtrise de la réglementation relative à la commande publique ;
- connaissance des grands principes de la comptabilité publique ;
- connaissance générale du statut de la fonction publique ;
- maîtrise des outils informatiques et bureautiques.

Ce poste conviendrait à un titulaire du corps des attachés d'administration de l'Etat ou corps assimilés disposant des capacités suivantes :

- capacité rédactionnelle et de synthèse avérées ;
- capacité d'adaptation à des univers professionnels divers ;
- capacité à travailler en équipe ;
- capacité à être force de proposition au sein du département.

Le candidat devra en outre démontrer :

- une appétence pour des fonctions d'audit, contrôle ;
- un intérêt marqué pour la lutte contre les atteintes à la probité publique ;
- une expérience de gestion dans les services de l'Etat, de ses opérateurs, ou des associations et fondations reconnues d'utilité publique.

**Une expérience dans des fonctions de contrôle/audit/inspection serait un plus.**

**Pour tout renseignement complémentaire sur ce poste,  
merci de bien vouloir prendre l'attache de  
M. Salvator ERBA, Inspecteur de l'Administration,  
Sous-directeur du contrôle  
Tel : 01 44 87 23 01**

**Les dossiers de candidature (CV et lettre de motivation) accompagnés des 3 derniers comptes rendus d'entretien professionnel sont à transmettre exclusivement sous forme électronique via l'application Passerelles ou la PEP-Place de l'emploi public [www.place-emploi-public.gouv.fr](http://www.place-emploi-public.gouv.fr) au Secrétaire général de l'Agence, M. Laurent BARNAUD, 23, avenue d'Italie, 75013 Paris, [laurent.barnaud@afa.gouv.fr](mailto:laurent.barnaud@afa.gouv.fr).**